

Conséquemment à l'entente de principe portant sur l'horaire 7/7 dans la période normale de congé annuel estivale

Je, \_\_\_\_\_ matricule : \_\_\_\_\_, désire participer à l'horaire 7/7 durant la période normale estivale.

**LA PÉRIODE D'ÉTALEMENT DE L'HORAIRE 7/7 CHOISI SERA :**

**8 semaines consécutives** durant la période normale de congé annuel estival.

L'horaire 7/7 se compose de 7 journées consécutives de travail et de 7 journées consécutives de congé.

Pendant les périodes de 7 journées de congé, l'employeur utilisera :

- 10 journées de congés annuels (2 semaines durant la période normale de congé annuel autorisée au calendrier);
- 2 journées de congés fériés.

\*\*\*Voici ma préférence quant à la date du début de l'horaire 7/7 : \_\_\_\_\_

À noter que l'expression de la préférence de mes semaines des congés annuels doivent être incluses en toutes ou en parties incluses dans ma période d'horaire 7/7.

À noter qu'il est aussi possible d'exprimer une préférence pour le début d'horaire 7/7 qui est à n'est pas incluse dans la préférence de mes semaines de congés annuels.

**12 semaines consécutives** durant la période normale de congé annuel estival.

L'horaire 7/7 se compose de 7 journées consécutives de travail et de 7 journées consécutives de congé.

Pendant les périodes de 7 journées de congé, l'employeur utilisera :

- 15 journées de congés annuels (3 semaines durant la période normale de congé annuel estivale autorisée au calendrier);
- 3 journées de congés fériés.

**Demande jumelée (avant le 18 février 2022)**

Nom de la personne jumelée \_\_\_\_\_ Matricule \_\_\_\_\_

\*\*\*Voici ma préférence quant à la date du début de l'horaire 7/7 : \_\_\_\_\_

À noter que l'expression de la préférence de mes semaines des congés annuels doivent être incluses en toutes ou en parties incluses dans ma période d'horaire 7/7.

À noter qu'il est aussi possible d'exprimer une préférence pour le début d'horaire 7/7 qui est à n'est pas incluse dans la préférence de mes semaines de congés annuels.

**PARTICULARITÉS AUX PERSONNES SALARIÉES À TEMPS PARTIEL**

À noter que les salariées détenant un statut à temps partiel devront **offrir une disponibilité minimale à 0.7 ETC** (incluant poste détenu, s'il a lieu), et ce, pour toute la période normale de congé annuel estivale.

J'atteste avoir complété une modification et/ou inscription du formulaire de disponibilité accessible via Logibec Web. Cette disponibilité doit être **applicable pour toute la période normale de congé annuel estivale**.

Signature de la salariée : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**À ACHEMINER À VOTRE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT**

J'accepte la demande de participation telle que présentée

J'accepte la demande avec les modalités suivantes : \_\_\_\_\_

Je refuse la demande

J'achemine au service de remplacement une copie de cette demande de participation acceptée (**Seulement** pour la salariée ayant un statut temps partiel qui doit procéder à une modification et/ou inscription de sa fiche de disponibilité / validation des disponibilités conformes à .7 à effectuer par le Service de remplacement)

Signature du supérieur immédiat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_